

REFERENCES (par oomark) Démocraties

19-03-2017

Références (par oomark) n° 2481 Abonnez vos amis et relations en cliquant ici

Rédigé dimanche 19 mars 2017 - 18:00

Diagonales,

par
Jean-Jacques Salomon

Imagine-t-on un seul instant le général de Gaulle s'en prendre à la justice ?

Le 19 octobre 1962, par l'arrêt Canal*, le Conseil d'Etat annule une ordonnance du président de la République instituant la cour...(suite)

Topo : "Série les vigilants : les propriétaires, les actionnaires"

Assemblée Générale des copropriétaires :

- Un propriétaire : dans la colonne BJ je comprends pas le report de 12 virgule14
- Le syndic : vous dites combien 12 virgule14 je cherche vous dites combien 12 virgule14 je cherche vous...
- Autre propriétaire : c'est parce qu'on a retiré 2 fois 6 virgule 7 à la colonne BK qu'on doit les rajouter à la BJ
- Le syndic : absolument vous avez tout à fait raison absolument vous avez tout à fait raison absolument...
- Premier propriétaire : je comprends j'aime mieux ça on sait jamais

Selon la Cour de cassation, tout copropriétaire peut exiger seul le respect du règlement

Assemblée Générale des actionnaires :

- Un actionnaire : la masse salariale augmente de 6,53% et les frais de déplacement de 7,71% ça fait plus de 1% de différence comment vous expliquez ?
- Le Président : quelle explication avons-nous quelle explication avons-nous quelle...
- Le Directeur Financier : c'est suite à la réaffectation en frais de déplacement de charges d'assurances qui elles diminuent de 0,4%
- L'actionnaire : je comprends j'aime mieux ça on sait jamais

Le respect de l'actionnaire figure dans les chartes des sociétés cotées

"La propriété est un piège, ce que nous croyons posséder nous possède." Alphonse Karr

La colle du jour : On ne juge les autres qu'à leur tête : vrai ou faux ? Réponse avec

Quand on aime, on ne compte pas : Cette carte montre la France en 2006. Mais que représente-t-elle ? Réponse avec

Culture

COM : « La Badoit du réveil dissipe les lourdeurs de la veille. » De quand date cette publicité ? Réponse avec

Curiosités

: « ^_^ ». Ceci est un smiley. Mais dans quelle langue ? Réponse

Partager sur twitter